

SARL 7 RH

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.500 euros
Siège social : 22 rue de la Pauze
63130 ROYAT
535 384 499 RCS CLERMONT-FERRAND

PROCES-VERBAL

DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JANVIER 2024

Le 30 janvier 2024 à 14h00, à Beaumont

La société MA HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis à BILLOM (63160), 1 place Louis Grimard, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro SIREN 982 811 143,

Représentée par sa Présidente et associée unique, Madame Morgane ATZENI, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes ainsi qu'elle le déclare ;

Associée unique de la société 7RH,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 « Siège social » des statuts
- Modification dans la gérance
- Mise à jour des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

Première Décision -Transfert de siège social

L'associée unique décide de transférer le siège social de 22, rue de la Pauze 63130 Royat à 1 place Louis Grimard 63160 BILLOM à compter du 30 janvier 2024.

En conséquence, l'article 4 « Siège social » a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé à 1 place Louis Grimard 63160 BILLOM. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième Décision - Modification dans la gérance

L'associée unique prend acte de la démission de ses fonctions de gérante de Madame Elisabeth BOISSY-TURCIUS à compter de ce jour.

MA

L'associée unique décide de nommer en qualité de gérante :

Madame Morgane ATZENI, née le 12 janvier 1986 à Tassin-La-Demi-Lune (69960) et de nationalité française, demeurant 1 place Louis Grimard 63160 BILLOM.

à compter de ce jour et pour une durée illimitée, avec les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans le cadre de l'objet social et des dispositions statutaires et légales en vigueur.

Madame Morgane ATZENI ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions, étant toutefois précisé qu'elle aura droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

Madame Morgane ATZENI a accepté lesdites fonctions et a déclaré satisfaire aux conditions requises pour leur exercice.

Troisième Décision : Mise à jour des statuts

L'associée unique décide de mettre à jour les statuts :

- **Article 7 « Apports »** : il est ajouté un dernier alinéa : « Suivant acte sous seing privé en date du 30 janvier 2024 à BEAUMONT, à effet du même jour, la société EBT PARTICIPATIONS a cédé la totalité des 100 parts sociales à la société MA HOLDING, RCS CLERMONT-FERRAND 981 811 143 » ;
- **Article 8 « Capital social »** : le 2^{ème} alinéa est modifié comme suit : Les parts sociales sont attribuées en totalité à la société MA HOLDING, RCS CLERMONT-FERRAND 981 811 143, associée unique. ».
- **Article 13 « Gérance »** : suppression du 2^{ème} alinéa « La gérance est assurée, depuis la constitution de la société, par Madame Elisabeth BOISSY-TURCIUS ».

Quatrième Décision : Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associée unique
MA HOLDING, représentée par Morgane
ATZENI